



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 30 MARS 2009

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille neuf, le trente mars, à 19 heures 30,*
23/03/2009

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni
7/04/2009 en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 28

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, M. Piollet, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Chopin,
Mme Bouchet, M. Le Bihan, Mme Chatelier, M Hatot (à compter de 20h10),
Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné,
Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Thibaud,
Mme Jallerat, M. Eouzan, Mme Decock, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis,
Mme Maye.

EXCUSE : M. Hatot (jusqu'à 20h10).

ABSENTE : Mme Bouvard.

Mademoiselle Portier a été désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire un dossier supplémentaire à l'ordre du jour : « demande de versement du FCTVA au titre des dépenses de l'année 2008 ».

Le conseil municipal ACCEPTE à l'UNANIMITE d'inscrire ce point en n°13.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Vote du Compte administratif 2008

Section de fonctionnement

Recettes totales	5 398 947,98
Dépenses totales	5 251 624,83
Report 2007	638 417,35
Excédent brut de fonctionnement	785 740,50

Section d'investissement

Recettes totales	1 918 516,30
Dépenses	2 116 095,63
Déficit d'investissement	725 971,07

Restes à réaliser 2008

Dépenses	112 765,34
Recettes	368 893,57

Le Conseil municipal

⇒ A L'UNANIMITE des votants (6 abstentions) VOTE le Compte Administratif 2008.

2) Affectation du résultat au compte 1068

=> **VOTE à la MAJORITE (6 contre)**

- l'affectation du résultat au compte RI 1068 soit 517 218,28 euros.
- le report en fonctionnement RF 002 – 268 522,22 euros.

3) Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2008

Le Compte de Gestion du receveur fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de 725 971,07
- Un excédent de fonctionnement de 785 740,50

=> **APPROUVE A L'UNANIMITE** le Compte de Gestion du Receveur 2008.

=> **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur n'appelle ni observations, ni réserves.

4) Vote du taux des quatre taxes

=> **VOTE à l'UNANIMITE** le taux des quatre taxes pour 2009 :

Taxe d'habitation	14,78 %
Taxe foncier bâti	17,85 %
Taxe foncier non bâti	54,63 %
Taxe professionnelle	16,32 %

Arrivée de Monsieur Hatot à 20h10.

5) Vote du Budget Primitif 2009

=> **VOTE à la MAJORITE (6 contre)** le Budget Primitif 2009 par chapitre.

6) Révision simplifiée du POS pour les parcelles ZA n°50 et 52

⇒ **AUTORISE, à l'UNANIMITE**, Monsieur le Maire à procéder à la révision simplifiée du POS pour les parcelles ZA 50 et 52 se rapportant aux marges des lisières.

7) Acquisition de la parcelle ZA 53p lot A située au bois gannetin d'une contenance de 1270 m²

⇒ **AUTORISE A L'UNANIMITE des votants (6 abstentions)** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ZA 53p lot A située au Bois Gannetin d'une contenance de 1 270 m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire, Madame DODRELLE 1^{ère} adjointe ou Monsieur CHOPIN Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte notarié.

8) Acquisition de la parcelle ZA 56p lot A situé au bois gannetin d'une contenance de 9776 m²

⇒ **AUTORISE A l'UNANIMITE des votants (6 abstentions)** l'acquisition de la parcelle ZA 56p lot A :

En 2009 – achat de la 1^{ère} tranche ZA 56p lot A 4 630 m²

En 2011 – achat de la 2^{ème} tranche ZA 56p lot B 3 311 m²

En 2011 – achat de la 3^{ème} tranche ZA 56p lot B 1 835 m²

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle 1^{ère} adjointe ou Monsieur Chopin Adjoint à l'urbanisme, à signer les actes notariés correspondants.

9) Acquisition de la parcelle AB 183 appartenant à la SNCF pour le remblaiement de la piste cyclable

⇒ **AUTORISE à l'UNANIMITE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AB 183 appartenant à la SNCF d'une contenance de 570 m² au prix de 7 410 euros.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle 1^{ère} adjointe ou Monsieur Chopin Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte notarié correspondant.

10) Modification du règlement intérieur de la cantine

- ⇒ **ADOpte à l'UNANIMITE** la modification du règlement intérieur de la restauration scolaire.
- ⇒ **ACCEPTe** le paiement des sommes dûes par chèque CESU et par prélèvement automatique.

11) Tarif Marché de Noël

- ⇒ **FIXE à l'UNANIMITE** les tarifs des droits de place pour le marché de Noël :
 - 45 euros pour 2 jours
 - 22,50 euros pour 1 jour.

12) Inscription au patrimoine communal d'un tableau par donation

- ⇒ **ACCEPTe à l'UNANIMITE** l'inscription au patrimoine communal d'un tableau suite à un don du peintre Gil Raoul.

13) Versement du FCTVA

- ⇒ **SOLLICITE à l'UNANIMITE** le versement du Fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses de l'année 2008.

Intervention de Monsieur Eouzan contre le budget 2009 :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 27 du Règlement Intérieur, nous souhaitons justifier les raisons qui motivent notre vote pour ce budget 2009 et demandons à ce qu'elles soient intégrées, dans sa totalité, au compte-rendu de ce conseil.

Monsieur le Maire, à notre demande de réunion du conseil municipal pour débattre des orientations budgétaires pour 2009, vous nous avez répondu par courrier en date du 2 février, que vous estimiez préférable d'attendre les données préfectorales nécessaires pour la présentation et le débat.

Annoncé le 23 février, ce débat a finalement été ajourné faute de données fiables pour enfin se tenir le 2 mars 2009.

- *3 commissions ont été nécessaires pour communiquer aux conseillers municipaux, dans les formes légales les données disponibles et nécessaires pour l'élaboration du budget (et ceci à notre demande),*
- *Ce manque d'anticipation et la multitude de commissions que vous avez organisées dans la précipitation, n'ont laissé aucun répit aux conseillers municipaux pour l'analyse et les échanges constructifs,*
- *Ces échanges ayant eu lieu à la limite de l'échéance légale du 31 mars pour le vote du budget prévisionnel, le débat fut forcément limité, faute de temps.*
- *Nous dénonçons cette pratique.*

Ce budget présente des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 12%, avec une augmentation notable de certains postes.

Pour exemple: les contrats de prestation de service à + 23 200 € soit 33% d'augmentation; les locations mobilières à + 26 000 € soit 138% d'augmentation, la maintenance à + 45 500 € soit 90% d'augmentation.

Ces dépenses supplémentaires apporteront-elles des prestations supplémentaires pour les habitants? Nous en doutons.

Par ailleurs, le budget du C.C.A.S. baisse de 20 000€ : nous savons pourtant que la demande d'aides sociales est importante et devrait malheureusement augmenter. Nous considérons que des moyens pourraient être alloués à une meilleure prise en compte des besoins des populations fragilisées.

La participation à la crèche familiale baisse de 30 000 € soit une diminution des crédits alloués de 20% : de nombreux parents n'ont pourtant pas de solutions satisfaisantes. Le soutien aux familles dans cette période difficile devrait être votre priorité. L'augmentation de 50% de la capacité des crèches/halte garderie n'était-elle pas votre première promesse de campagne?

L'année 2009 est caractérisée par une crise financière, économique et sociale, sans précédent depuis le début du siècle dernier. Les chiffres du chômage explosent, le nombre de demandeurs d'emplois devrait augmenter de 400 000. Les jeunes de moins de 25 ans sont les plus touchés mais toutes les générations sont impactées.

Alors que le gouvernement (que vous soutenez habituellement) tente de relancer l'économie et l'emploi par le biais de plans de relance dans plusieurs secteurs, vous nous présentez un budget restreint en investissements (-22% pour les dépenses réelles) qui n'intègre pas la crise et les remèdes qu'il convient d'initier au niveau des politiques publiques communales.

A notre sens cette attitude nie la gravité de la crise, les dégâts qu'elle peut laisser dans la société, pour les citoyens que nous représentons.

Notre groupe de la minorité ne peut se satisfaire de ce budget au travers duquel vous faites comme si Parmain n'avait aucun moyen d'agir alors qu'il est de la responsabilité d'une collectivité comme la notre de lancer ou d'accélérer ses projets. Une crise exceptionnelle nécessite des actions et des mesures exceptionnelles et les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires dans leurs efforts pour relancer l'économie.

Des projets dorment dans les tiroirs municipaux et doivent en sortir.

Les besoins sont là, constructions, réhabilitations, maintien de l'emploi, formation professionnelle des salariés municipaux...

Cette crise doit représenter une opportunité pour innover et moderniser notre commune.

En conclusion : pour notre groupe, ce budget est loin d'être à la hauteur du contexte alarmant que nous connaissons. C'est un budget frileux, qui ne rassure pas car il donne le sentiment que vous n'avez pas pris la mesure de la situation. Ce budget creuse les inégalités. Il n'anticipe pas la relance et ne favorise pas la sortie de crise.

Nous trouvons ce budget irresponsable.

Pour ces raisons nous votons CONTRE ce budget 2009.

Merci de votre attention. »

Réponse de Monsieur le Maire à l'intervention de Monsieur EOUZAN

Je m'interroge sur les facultés de compréhension de la minorité après toutes les réunions de commissions finances... travaux.... toutes commissions... où je pensais avoir bien précisé que dans les budgets précédents des dépenses avaient été mal imputées pour ce qui concerne les articles, mais bien imputées au niveau des chapitres.

En conséquence, les comparaisons d'articles des exercices antérieurs avec les mêmes articles du budget 2009 ne pouvaient apporter aucune indication fiable, seule la comparaison de chapitre à chapitre était parlante. Nous avons d'ailleurs, cumulant certains articles, pu nous apercevoir de la corrélation des chiffres avec une relative stabilité et non pas les écarts impressionnants que vous avez utilisé à des fins politiques, sans objet avec les sujets traités. Ce ne sont là que des effets d'annonces sans réelle portée.

J'ai demandé à ce que l'on veille plus particulièrement cette année à la bonne imputation des dépenses et ceci à l'occasion de la réorganisation du service comptabilité.

Par ailleurs, vous annoncez un budget en recul... vous devriez savoir, mais vous avez l'excuse de votre récente venue au conseil municipal... vous devriez savoir que, ainsi que je l'ai répété à plusieurs occasions en commission des finances, nous avons le réajustement du budget primitif par le budget supplémentaire ou, à défaut, par des décisions modificatives, les D.M. que vous connaissez après un an d'exercice, pour au moins deux points me venant à l'esprit, le montant des droits de mutation inscrits avec une grande prudence et la récupération de la TVA 2008, non inscrite dans ce budget.

L'une et l'autre s'inscriront en recettes supplémentaires, générant ainsi des possibilités qui vont au-delà de celles inscrites au budget mais qui demeurent en « réserve » comme l'a proposé la commission travaux.

Dès lors le budget sera au moins égal sinon supérieur aux budgets des années passées 2004, 2005, 2006 et 2007... condition sine qua non de la récupération anticipée de la TVA, décrétée à titre exceptionnel par le Gouvernement.

En 2009, il n'y aura pas de diminution du budget communal.

Vous invoquez enfin une grave atteinte au budget social !!!

FAUX : nous avons décidé en commissions, de ne pas continuer à abonder le budget CCAS de subventions qui viennent augmenter les réserves, représentant sensiblement un an de fonctionnement.

Cela n'est pas sain, cela est à la limite de la légalité.

En conséquence, nous avons ajusté la subvention de 2009 de façon à ce que « réserves + subvention » autorise un budget légèrement supérieur à 2008 sachant qu'à tout instant, nous l'avons prouvé par le passé, nous avons la faculté de voter une subvention exceptionnelle.

Le budget 2009, établi à 73 500 euros est bien légèrement supérieur à celui de 2008.

Monsieur EOUZAN, je ne mets pas votre bonne foi en doute, mais les chiffres que vous avez énumérés ne sont pas les bons, je ne sais pas qui a préparé cet exposé mais je pense qu'à l'avenir il conviendrait d'être plus prudent.

Questions diverses de la minorité :

- Quand auront lieu les comptes rendus annuels obligatoires prévus par la loi sur l'activité des syndicats et organismes de communauté de communes ?

Réponse : Les présentations des comptes rendus annuels d'activité des syndicats sont présentés au cours du 2^e trimestre de chaque année, après la clôture des budgets du 31 mars. Ils sont présentés par le Maire ou par le délégué du conseil municipal.

- Les statistiques régionales concernant l'évolution de la délinquance entre 2007 et 2008 notent une hausse de près de 10 % pour Parmain ? Quelles sont les réactions de la majorité et quelles actions seront menées pour enrayer cette progression ? (chiffres publiés dans l'écho régional du 30 janvier 2009).

Réponse : Avant toute chose, il convient de lire les statistiques.

DELINQUANCE CHIFFRES 2007 – 2008

Définition des deux notions de délinquance :

1. **La délinquance générale**, regroupant tous les faits déclarés à la gendarmerie de Parmain, quelque soit la commune ou se sont déroulés ces faits.
2. **La délinquance de proximité**, regroupant les faits qui se sont déroulés à Parmain intra muros.

	2007	2008	
Délinquance générale	211	229	+ 18 soit + 8,5%
Délinquance de proximité	89	94	+ 5 soit + 5,6%
Cumul janvier - février	2008	2009	
Délinquance générale	26	24	- 2 soit - 7,7%
Délinquance de proximité	10	10	=

NOTE IMPORTANTE :

En 2007, le nombre de faits de délinquance générale a chuté de 290 à 211 soit - 27%

Le nombre de faits de délinquance de proximité a diminué dans les mêmes proportions.

La remontée de 2008 n'est pas significative d'une progression importante, (+ 5,6% par rapport à 2007), nous sommes encore à -21% des chiffres 2006.

La vigilance reste néanmoins de mise, et la gendarmerie de Parmain s'y emploie.

Il est bien évident que c'est celle de proximité qui nous intéresse en premier lieu. Continuité mais surtout persévérance dans la politique d'installation de la gendarmerie sur Parmain et surveillance par vidéo protection de points stratégiques et sensibles qui sera mise en place par l'intercommunalité.

- Les commerces de Parmain ferment, délocalisent, se restructurent. Sont concernés le laboratoire, le coiffeur, l'Agence Immobilière, le cuisiniste... Quelles actions sont envisagées pour aider les commerçants et rendre la commune plus attractive ?

Réponse : la commune n'a pas le pouvoir d'intervenir sur les décisions de délocalisation des commerces (laboratoire, cuisiniste), ni d'intervenir dans le « privé » en général.

Cependant, pour ce qui concerne le laboratoire d'analyses, l'ouverture du laboratoire de la nouvelle clinique et le maintien de celui de la rue de Paris sur l'Isle-Adam, ne justifiait plus économiquement la continuité des services sur PARMAIN. Par ailleurs, arrivé en fin de bail de location, il semblerait que les exigences du nouveau bail ne permettent pas l'équilibre financier des nouvelles structures.

Le coiffeur a fait valoir ses droits à la retraite sans, hélas de successeur.

Pour le cuisiniste, le regroupement de ses activités sur Champagne correspondait à une restructuration de son activité avec le regroupement de ses services (salle d'exposition et aires de stockage).

Nous avons depuis de longues années tenté d'activer une association amicale des commerçants sans succès.

Depuis un an cela est chose faite mais l'animation appartient aux membres de l'association que nous soutenons par le biais d'une subvention 2009 de 15 000 euros.

- Nous renouvelons notre demande de calendrier prévisionnel annuel des conseils municipaux ordinaires.

Réponse : le calendrier respecte et respectera les délais prévus au règlement intérieur.

- Début 2007, les buts du terrain de football de Jouy le Comte ont été retirés. Un grillage haut de 15 mètres reste présent autour du terrain. Quelle en est son utilité ? Les jeunes n'utilisent plus son espace, y-a-t'il une utilisation prévue pour ce terrain communal ?

Réponse : Les buts ont été retirés à la demande de tous les riverains. Il ne s'agit pas d'un terrain de foot mais de rencontres.... Scouts... journées du patrimoine, environnement, fête de Jouy le Comte.

- Depuis juillet 2005, le stationnement est interdit tous les jours de 21h à 9h sur la petite place en face du 7bis de la rue des Maillets.

Est-il possible d'aménager des places de parking, pour les riverains, du côté pair de cette rue afin qu'ils n'aient plus à se garer dans la boue en endommageant de plus en plus le bas-côté (notamment entre le 7bis et le 13 de cette rue).

Réponse : **Monsieur Manchet** indique que cette mesure a été prise à la demande des riverains pour des raisons de trouble à l'ordre et la tranquillité publique. Il précise que le stationnement peut être effectué sur la rue des Maillets (voie en impasse).

- Nous soumettons au vote des conseillers municipaux la motion « réforme de l'organisation territoriale » et demandons à ce que le texte et le résultat de ce vote soient annexés au procès verbal du conseil.

Réponse : Il s'agit d'un projet qui n'a pas encore d'ossature réelle. Le Chef de l'Etat et le gouvernement se prononceront sur telle ou telle option, dès lors le temps sera venu de débattre au sein des conseils municipaux mais certainement pas de voter, surtout de voter n'importe quoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard', written over a faint grid background.

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise